

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 3 avril 2017 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale.

Absents	M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
	Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
	Siège vacant		siège no 4

Aucune présence.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2017
2. États financiers février 2017
5. Dépenses
6. Correspondances
 - 6.1 Versement TECQ 75 384 \$
 - 6.2 Fin du mandat Denise (décision de la Commission municipale)
 - 6.3 Appui et résolution « Projet Extension Malartic »
 - 6.4 Résolution MRCAO pour internet haute vitesse
 - 6.5 Résolution pour le maintien des recours référendaires des citoyens
 - 6.6 Campagne sauvons Postes Canada
 - 6.7 Schéma d'aménagement et de développement révisé est en vigueur
 - 6.8 Demande de lotissement
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Facture groupement forestier 55 865.50\$ + taxes
 - 8.2 Formation nouvelles normes et pratiques TPS/TVQ municipal 86.23
 - 8.3 Adhésion RQVVS 35 \$
 - 8.4 Modification contrat de travail sur la rémunération des congés fériés
 - 8.5 Encombrants 2017 dates à déterminer et médias poste pour informer
 - 8.6 CREAT renouvellement de l'adhésion 2017-2018, 50\$
 - 8.7 Remboursement taxes Canada Trust (trop payé) 81.78 \$
 - 8.8 2^e versement MRCAO quotes-parts 4 874.04 \$
 - 8.9 2^e versement entente incendie 6 615 \$
 - 8.10 CSST
 - 8.11 Club Nautique
 - 8.12 Abonnement Conseil Patrimoine religieux 100.00\$
9. Chemins
10. Divers
 - 10.1 Demande programme de subvention pour couches lavables
11. Dates prochaines réunion

Séance de travail
Séance du conseil
12. Période de questions
13. Fermeture de l'assemblée

2017-04-076

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

2017-04-077

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

3. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2017

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 6 mars soit accepté tel que présenté au Conseil;

ADOPTÉ.

4. États financiers février 2017

Des revenus de 131 784.15 \$ et des dépenses de 17 133.05 \$ ont été enregistrés pour Février pour un solde au livre au 28 février de 172 920.64 \$.

5. Dépenses

2017-04-078

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2017, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	4 333.27\$
la rémunération des élus :	1 564.53\$
les dépenses faites par paiements préautorisés :	2 412.63\$
les dépenses de janvier à payer en février	11 582.35\$

le tout représentant un total de 19 174.35\$ la directrice générale /secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

6. Correspondances

6.1 Versement TECQ 75 384 \$

La directrice générale a informé le conseil que le versement de la TECQ au montant de 75 384 \$ a été reçu.

6.2 Fin du mandat Denise (décision de la Commission municipale)

La directrice générale a informé le conseil que la Commission municipale a mis fin au mandat de Mme Denise Jolin, conseillère no 4, puisqu'elle a été absente à plus de 3 réunions consécutives.

6.3 Appui et résolution « Projet Extension Malartic »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adopté la résolution numéro 2017-03-104 le 14 mars 2017;

CONSIDÉRANT QU' il y a acceptabilité sociale à Malartic quant à la réalisation du Projet d'extension de la Mine Canadian Malartic (MCM);

CONSIDÉRANT QU' une telle extension de la mine actuelle permettra d'augmenter sa durée de vie de six ans;

CONSIDÉRANT QUE le report des travaux de construction du Projet extension de la Mine Canadian Malartic en 2018 aurait des conséquences économiques et sociales considérables pour la collectivité malarticoise et de la région de l'Abitibi- Témiscamingue;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE LA SOCIÉTÉ Canadian Malartic GP a à cœur de laisser un héritage durable et positif aux citoyens et citoyennes de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

2017-04-079

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyée par M. François Cloutier

ET RÉSOLU,

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), monsieur David Heurtel, de donner les autorisations nécessaires au Projet Extension Malartic, et ce, dans les plus brefs délais;

ADOPTÉ.

6.4 Résolution MRCAO pour internet haute vitesse

INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU QU' aujourd'hui l'accessibilité à un service Internet Haute Vitesse (IHV) fiable est un moyen essentiel qui permet aux citoyens, aux entreprises et aux établissements:

- D'ACCÉDER à des renseignements, d'offrir des services et de créer des occasions qui seraient autrement hors de leur portée;

ET

- DE FAVORISER l'innovation, la croissance et la création d'emplois;

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en place des programmes pour développer et améliorer le service IHV pour les milieux ruraux mal desservis;

ATTENDU QUE les projets proposant de brancher les foyers ou les entreprises dans des régions mal desservies sont admissibles si le demandeur peut prouver clairement qu'ils n'ont pas accès à des vitesses de téléchargement de 5 Mbps en aval et de 1Mbps en amont;

ATTENDU QUE les promoteurs doivent joindre à leur demande d'aide financière "...les résolutions d'appui de toute MRC concernée et de chaque conseil municipal ou conseil de bande qui n'est pas promoteur du projet et dont le territoire est visé par le projet";

2017-04-080

EN CONSÉQUENCE, proposé par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

- DE COLLABORER à dresser le portrait des vitesses de connexion à Internet sur le territoire de notre municipalité;

ET



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- **D'APPUYER** les initiatives visant à desservir l'ensemble du territoire de notre municipalité en Internet haute vitesse.
-

ADOPTÉ.

6.5 Résolution pour le maintien des recours référendaires des citoyens

PRISE DE POSITION FERME DU CONSEIL EN FAVEUR DU DROIT DÉMOCRATIQUE DES CITOYENS DE REQUÉRIR UN RÉFÉRENDUM LORSQU'ILS LE JUGENT NÉCESSAIRE DANS LE CADRE ACTUELLEMENT DÉFINI PAR LA LOI ET ENGAGEMENT À CONTINUER LES PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS DANS LES JOURNAUX LOCAUX.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rapide-Danseur est localisée dans deux des plus grandes démocraties dans le monde, soit la Province du Québec au Canada;

CONSIDÉRANT que dans l'histoire de la vie démocratique de la municipalité de Rapide-Danseur, cet outil démocratique a été utilisé avec jugement et respect par les citoyens à de très rares occasions;

CONSIDÉRANT que les conseils de la municipalité de Rapide-Danseur ont historiquement été à l'écoute des besoins et demandes exprimées par leurs citoyens, que ce soit... au dépanneur, sur le perron de l'église, ou plus simplement en consultation publique ou encore en conseil municipal, en amont des projets qui ont été proposés de temps à autres;

CONSIDÉRANT les ressources limitées de la municipalité et le fait que, entre autres, les travaux de voirie et d'eau ont été ces dernières décennies un vecteur important de surendettement des villes, mais encore un nid de corruption et de collusion affectant l'ensemble de nos institutions démocratiques, le rapport de la commission Charbonneau en faisant foi;

CONSIDÉRANT que Le Gouvernement du Québec avec le projet de loi 122, rendra obligatoire la consultation publique avant projet des citoyens;

CONSIDÉRANT que la nouvelle orientation qui donné en ce qui concerne la fin de l'obligation de publication des avis publique dans les journaux locaux;

CONSIDÉRANT que les citoyens de notre municipalité, comme dans une large mesure cela est vécu dans une très vaste majorité de municipalités au Québec, sont très loin d'avoir tous accès à une connexion internet;

CONSIDÉRANT que le nouveau projet de loi 122 autorisera désormais l'adjudication de contrat jusqu'à 100 000 \$ de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le conseil de ville considère comme étant une condition sine qua non le fait que les citoyens doivent être de façon systématique informés par tous les moyens à la disposition du conseil;

CONSIDÉRANT le seul moyen sûr à la disposition du conseil de rejoindre 100 % de la population est de le faire par le biais des journaux locaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Rapide-Danseur décrète par la présente que la ville continuera à appliquer le

2017-04-081



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

modèle de démocratie actuel et continuera de permettre la tenue de référendum tel que prévu actuellement par la loi;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur poursuivra la publication de ses avis publics dans les journaux locaux tant et aussi longtemps que les citoyens n'auront pas un accès à l'internet aussi performant que l'accès aux journaux locaux;

ADOPTÉ.

6.6 Campagne sauvons Postes Canada

ATTENDU QUE dans une région rurale comme la nôtre, notre municipalité a besoin des services de Poste Canada;

ATTENDU QUE l'avenir de Poste Canada est menacé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à faire parvenir à la Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement une lettre d'appui à Poste Canada afin que nous continuions à recevoir ce service;

ADOPTÉ.

6.7 Schéma d'aménagement et de développement révisé est en vigueur

Information remise aux membres du conseil.

7. Période de questions

8. Comptabilité & employés

8.1 Facture groupement forestier 55 865.50 \$ + taxes

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture de groupement forestier au montant de 55 865.50 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale paie la facture de groupement forestier au montant de 55 865.50 \$ plus taxes;

ADOPTÉ.

8.2 Formation nouvelles normes et pratiques TPS/TVQ municipal 86.23 \$

ATTENDU QU' une formation TPS & TVQ : L'impact réel sur votre budget municipal sera offerte de façon webinaire le 20 avril au coût de 86.23\$;;

ATTENDU QU' elle présentera les nouvelles normes et pratiques en matière de récupération de la TPS/TVQ dans le milieu municipal et que la direction est intéressée par le sujet proposé;

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la direction soit autorisée à suivre la formation au coût de 86.23\$;

ADOPTÉ.

2017-04-082

2017-04-083

2017-04-084



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE le renouvellement de l'abonnement avec le CREAT soit fait au coût de 50\$;

ADOPTÉ.

8.7 Remboursement taxes Canada Trust (trop payé) 81.78 \$

ATTENDU QUE Trust Canada a fait parvenir le 1^{er} versement des taxes pour un de ses clients;

ATTENDU QUE Trust Canada a calculé la taxation supplémentaire en plus des taxes annuelles;

ATTENDU QUE le montant de la taxation supplémentaire était ajouté au 1^{er} versement des taxes annuelles donc la banque a fait un versement plus élevé que nécessaire;

ATTENDU QUE la banque a demandé à ce que le montant en surplus lui soit retourné;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-089

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lucie Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale retourne à la banque le montant reçu en surplus du 1^{er} versement des taxes municipales de son client;

ADOPTÉ.

8.8 2^e versement MRCAO quotes-part 4 874.04 \$

ATTENDU QUE le 2^e versement à la MRCAO pour la quote-part est dû le 30 avril 2016 au montant de 4 874.04 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-090

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par M. François Cloutier, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à faire parvenir le 2^e versement au montant de 4 874.04 \$\$ à la MRCAO pour les quotes-parts;

ADOPTÉ.

8.9 2^e versement entente incendie

ATTENDU QUE le 2^e versement à la Ville de Duparquet pour le service incendie est dû le 30 avril 2017 au montant de 6 615\$, ce qui représente 30 % du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-091

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à faire parvenir le 2^e versement au montant de 6 615\$ à la Ville de Duparquet;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

8.10 CSST

ATTENDU QUE nous devons payer une ouverture de dossier à la CSST à chaque année au coût de 65.00\$;

ATTENDU QUE nous avons aussi une différence sur le calcul des salaires de 21.06\$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE les coûts de dossier et différence pour l'année 2016 soient payés à la CSST;

ADOPTÉ.

8.11 Club nautique

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le renouvellement de l'adhésion au Club nautique soit fait au montant de 30 \$ et de nommer M. François Cloutier comme représentant;

ADOPTÉ.

8.12 Abonnement Conseil Patrimoine religieux 100.00 \$

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le renouvellement de l'abonnement au Conseil Patrimoine religieux soit fait au coût de 100\$;

ADOPTÉ.

9. Chemins

10. Divers

10.1 Demande programme de subvention pour couches lavables

ATTENDU QU' une résidente a demandé s'il existait un programme à la municipalité pour aider les parents à se procurer des couches lavables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité accorde 100 \$ à chaque résident qui fait la demande d'aide pour l'achat de couches lavables;

ADOPTÉ.

10.2 Paiement lumineux et réparation Mario Roy

2017-04-092

2017-04-093

2017-04-094

2017-04-095



2017-04-096
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à payer la facture des réparations de M. Roy Électrique au montant de 567.92 \$

QUE lors de la réception de la facture pour la lumière DEL, la directrice générale soit autorisée à la payer;

ADOPTÉ.

11. Dates prochaines réunion

↓ Séance de travail 27 avril 2017
↓ Séance du conseil 1^{er} mai 2017


12. Période de questions

13. Fermeture de la séance

2017-04-097

Mme Lucie Bélanger propose la fermeture l'assemblée. Il est 20 h 30.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Lucie Gravel, directrice générale sec-très.